

DECISION N°2022-11

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) pour la rénovation de l'éclairage des terrains de football de la commune

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la délibération VI-2020/77 sollicitant le SDEHG pour la réalisation des travaux,

Vu le montant des travaux de rénovation de l'éclairage des terrains de football de la commune, qui s'élève à 136.619,89 € HT soit 163.943,86 € TTC

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) pour la rénovation de l'éclairage des terrains de football de la commune, pour un montant de 13.661,98 €

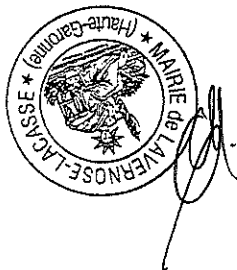
DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la F.A.F.A pour la rénovation de l'éclairage des terrains de football de la commune, d'un montant de 13.661,98 €

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la sous-Préfète de Muret.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 14/06/2022

Le Maire, A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20220614-2022_11-DE